

DEC133178INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Marius REGLIER  
aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 121162INC du 18 avril 2012 portant nomination de Monsieur Marius REGLIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Marius REGLIER, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Marius REGLIER demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2) – UMR7313, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3, Campus Saint Jérôme, Avenue Escadrille Normandie Niemen – BP 531 MARSEILLE CEDEX 20.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Monsieur Marius REGLIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13